

A l'attention des habitants de la commune et des visiteurs

Le village, le domaine Urdy et son parc

C'est un constat de quelques comportements regrettables qui oblige ce rappel !

Le domaine Urdy et son parc sont la propriété privée de la commune. Ce n'est pas un parc public.

La municipalité entretient et dispose de ce bien pour des locations privées ou pour des manifestations associatives locales et parfois extérieures pour des intérêts collectifs. La propreté des lieux est essentielle.

L'accès au parc est strictement interdit, avec toutefois une tolérance aux habitants de la commune. Une tolérance qui suppose de la part des habitants de la commune un respect des lieux, respect pour eux-mêmes mais aussi pour les locataires et pour le personnel communal.

Respecter ces lieux c'est :

- de ne pas prendre le parc pour une litière !
- tenir en laisse votre animal car même avec un sac à crottes dans les mains, votre chien divagant il est impossible pour vous, il faut être honnête, de voir où ses besoins ont été faits et donc de les ramasser.
- les différents bassins sont des lieux de vie de la faune et de la flore : il est strictement interdit de s'y baigner ou d'y faire baigner son animal.
- de ne pas accéder au parc lorsque le domaine est loué.

La municipalité prône avant tout le dialogue et le bon sens de chacun. Votre Maire a toujours mis de l'avant l'honnêteté de chacun et la bonne foi. Forcée de constater que parfois elle a pu être quelque peu déçue.

Le non-respect de ces consignes, pourtant simples et faciles à tenir, contraindrait, avec regret mais avec fermeté, la municipalité à prendre des mesures plus drastiques, telles que l'interdiction des animaux dans le parc, ou l'interdiction totale d'accès à tout un chacun, voire à clôturer les abords du parc.

Ces consignes sont également applicables sur l'ensemble du village.

Merci de votre compréhension !

Le Maire, Céline LASCOMBES